



STATION DE LAVAGE

116, chemin Louisa



Bonne nouvelle! L'automatisation de la station de lavage des bateaux est en cours. Voici les informations essentielles à retenir selon votre situation :

1

Accès au débarcadère du Lac Louisa – Résidents avec vignette

- Ce week-end, présentez-vous à la station de lavage pour :
 - Obtenir votre carte d'accès résident (gratuite cette année, période de transition).
 - À compter de l'an prochain, des frais de renouvellement de 20 \$ s'appliqueront pour la carte. *Veuillez noter que la carte d'accès est réservée à un usage exclusif par résidence. La Municipalité pourra suivre le nombre d'utilisations associées à chaque carte.*

Accès au débarcadère du Lac Louisa – Résidents sans vignette

- Présentez-vous avec votre embarcation à la station de lavage
- Faites laver votre embarcation au coût de 20 \$ par lavage.
- Un certificat de lavage avec code QR sera ensuite remis, donnant accès à la barrière du débarcadère.

2

Embarcations non motorisées – Tous les lacs

- Vous habitez près d'un autre lac que le Lac Louisa? Si vous possédez une embarcation non motorisée, le lavage est gratuit à la station.

Heure d'ouverture de la station de lavage :

- Ouverture spéciale ce week-end :
 - Samedi et lundi, de 9 h à 14 h
- Par la suite, la station sera accessible en tout temps grâce au système automatisé.
- Pour obtenir votre carte d'accès, rendez-vous au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Permis d'accès :

- Un permis est valide uniquement pour le plan d'eau indiqué lors de votre demande.
- Le permis avec vignette est offert gratuitement au bureau municipal.
 - Des frais de renouvellement s'appliquent.



STATION DE LAVAGE

La procédure



Étape 1 - Station de lavage

Résidents avec vignette

- Ce week-end, présentez-vous à la station de lavage pour obtenir votre carte d'accès résident

Résidents sans vignette

- Présentez-vous avec votre embarcation à la station de lavage
- Faites laver votre embarcation au coût de 20 \$ par lavage.
- Un certificat de lavage avec code QR sera ensuite remis, donnant accès à la barrière du débarcadère.



Étape 2 : Accès au débarcadère municipal

À votre arrivée au débarcadère municipal, présentez votre carte d'accès ou votre certificat de lavage avec code QR remis lors du lavage de votre embarcation.

Veuillez noter que le certificat est valide pour une seule entrée et sortie. Ce code vous permettra d'ouvrir la barrière.

